

Politique de dons et commandites de la Société locale de développement du Lac-au-Saumon

Préambule et portée

Soucieuse de contribuer au bien-être collectif et au dynamisme de son milieu, la présente politique vise à définir et encadrer l'acceptation ou le refus des contributions accordées par la Société locale de développement dans les limites de ses contraintes budgétaires.

Définitions

Un don est une contribution financière, en biens ou en services, qu'accorde la Société locale de développement à des fins caritatives pour soutenir la réalisation d'une activité, d'un événement ou d'un projet.

Une commandite est une dépense qu'effectue la Société locale de développement en échange d'une contrepartie d'affaires ou dans un effort de promotion. Cette contrepartie peut prendre la forme de publicité, d'une visibilité ou d'un accès au potentiel commercial exploitable de l'activité, de l'événement et/ou du projet commandité.

Objectifs

- Favoriser une meilleure évaluation des demandes adressées à la Société locale de développement.
- Établir un traitement juste, efficace et équitable des demandes en conformité avec les orientations poursuivies par la Société locale de développement.
- Soutenir les individus, les associations et les organismes qui contribuent au bien-être de la collectivité.
- Promouvoir l'entraide

Secteurs privilégiés

- La Société locale de développement entend reconnaître l'apport important des organismes sans but lucratif ainsi que des regroupements du milieu œuvrant sur son territoire, et ce, dans les domaines du loisir, du sociocommunautaire, du culturel et du patrimoine¹.
- D'autres secteurs d'activité peuvent être pris en considération si le contexte ou la situation le permet, par exemple l'environnement.

Principes

- Toutes demandes reçues, bien qu'elles répondent aux critères d'admissibilité ne se verront pas automatiquement accordées.
- Les ententes conclues ne doivent d'aucune façon constituer un engagement pour l'avenir.

Clientèles cibles

- Individu résident sur le territoire de la municipalité du Lac-au-Saumon
- Organisme situé dans la municipalité du Lac-au-Saumon
- Organisme régional dont les retombées touchent la population du Lac-au-Saumon

Critères d'analyses

Les critères d'analyse serviront de guide ou de balise à la Société locale de développement pour traiter les demandes.

- Réalisme des objectifs poursuivis par l'événement ou l'organisme;

- Convergence de la demande et de la mission du demandeur avec les valeurs et objectifs de la Société locale de développement;
- Réalisme des états prévisionnels;
- Type de clientèles visées;
- Efforts d'autofinancement et de partenariats financiers du requérant;
- Impacts économiques et retombées sociales pour le milieu;
- Récurrence de l'événement;
- L'expertise de l'organisme dans ce domaine;
- Précision de l'information donnée sur le projet;
- Existence ou non d'une concurrence avec un autre organisme du milieu ;
- Situation géographique de l'organisme ou du lieu de l'événement;
- Sollicitation ou non de l'organisme auprès de la population;

Exigences

Toute demande doit être accompagnée du formulaire dûment rempli prévu à cet effet et disponible au bureau municipal et sur le site Web de la municipalité et être adressée à la Société locale de développement.

Les informations suivantes doivent être bien indiquées :

- Les coordonnées complètes du demandeur et le nom de la personne ressource.
- Le montant et l'objet de la demande (don ou commandite).
- Une description détaillée du projet ou de l'activité incluant le lieu et la ou les dates.
- Un budget prévisionnel
- Les sources de financement et revenus

Note : La Société locale de développement se réserve le droit d'exiger un compte rendu après la tenue de l'activité ou de la mise en place du projet, selon le montant accordé.

Entrée en vigueur

La présente politique est entrée en vigueur **le 18 janvier 2017**. Elle peut être révisée en tout temps par la Société locale de développement. ²

Annexe

Il s'agit de définitions permettant de mieux comprendre les catégories dans lesquelles il est possible de faire des demandes de dons et de commandites.

Loisirs : projet ou activité collectives de natures variées offerts à la population dans un but de divertir (cours de danse, de peinture, etc.)

Socio-communautaire : projet ou activité qui permettent de mettre en œuvre des activités à caractère social et communautaire favorisant le mieux-être de la population (repas communautaire, fêtes diverses, soirée dansante, etc).

Culturel : projet ou activité artistique créative permettant le développement de compétences ou la mise en valeur des talents locaux.

Patrimonial : projet ou activité qui ont pour objectif la mise en valeur des éléments qui constitue le patrimoine de la municipalité.

Environnemental : projet ou activité qui souhaitent contribuer à la protection de l'environnement.

Formulaire de demande

1. Renseignements sur l'organisme

Nom _____ de _____ l'organisme _____ :

Adresse: _____

Code postal: _____ Téléphone: _____

Courriel: _____

Nom _____ de _____ la _____ personne _____ responsable _____ du dossier: _____

2. Renseignements sur le projet

Nom _____ du _____ projet :

Objet de la demande: _____ Don _____ Commandite _____

Description du projet : objectifs à atteindre, clientèle visée, les activités prévues

Résultats attendus : impact pour votre organisme, retombées prévisibles pour le milieu

Date de réalisation prévue :

2. Budget

Sources de financements et revenus :		Dépenses	
Gouvernementaux		Salaire	
Contributions de l'organisme		Fournitures et équipements	
Coûts de participation pour la clientèle visée		Promotion	
Autres :		Locations diverses	
		Honoraire	
		Autres	

Précisions sur les revenus :

Signature de la personne responsable

Date